

Charte Partenaire Solid'Âge

1. Présentation de Solid'Âge

Solid'Âge est une initiative intergénérationnelle en faveur de l'autonomie et d'une meilleure inclusion des personnes âgées dans les huit départements de la région Île-de-France. Pilotée par Gérard'if, le gérontopôle d'Île-de-France, l'initiative Solid'Âge engage deux grandes actions : en réponse à la perte d'autonomie, le thème *Solide dans l'âge*, axé sur la prévention positive ; en réponse au manque d'intégration, le thème *Solidaire entre les âges*, axé sur la lutte contre l'âgisme (stigmatisations liées à l'âge).

Sur le plan opérationnel, Solid'Âge se matérialise par deux campagnes de communication dont les objectifs sont de sensibiliser les populations et de les inviter à passer à l'action, notamment en s'informant sur le site internet www.solidage-idf.org

2. Définition du Partenaire Solid'Âge

Toute personne physique ou morale qui devient diffuseur de l'une ou l'autre des campagnes Solid'Âge en étant agréé par Gérard'if est réputée avoir le statut de **Partenaire Solid'Âge**. Ce statut entraîne le respect des engagements visés au point 3.

3. Engagements du Partenaire Solid'Âge

- Respecter la bienveillance, la tolérance, la neutralité politique, la neutralité religieuse qui caractérisent l'initiative Solid'Âge ;
- S'interdire tout détournement de l'initiative Solid'Âge à des fins personnelles, commerciales ou politiques ;
- Diffuser les supports de communication sur ses propres réseaux et, le cas échéant, les enrichir de commentaires positifs sur les réseaux sociaux ;
- Témoigner, lorsque l'occasion se présente, des bénéfices de l'autonomie pour les personnes âgées et de la nécessité de s'engager dans la lutte contre l'âgisme ;
- Échanger et partager les informations, les idées, les projets, les outils.

4. Contre-partie

Tout **Partenaire Solid'Âge**, agréé par Gérard'if pourra se prévaloir de ce statut dans ses propres publications sous réserve de validation de Gérard'if.

5. Durée

Le statut **Partenaire Solid'Âge**, agréé par Gérard'if est valable pour une durée de douze mois. Il est renouvelable par tacite reconduction. Les membres qui souhaiteraient se retirer du Partenariat sont priés d'adresser une lettre de résiliation à tout moment.

6. Révision de la Charte

La révision de la présente Charte reste sous la bienveillance des membres affiliés.

7. Exclusion

Le non-respect de la présente Charte entraîne l'exclusion.

FIN